

République Française
Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP
Département d'Ille-et-Vilaine, Canton de Châteaugiron

Conseil d'Administration
Séance du samedi 8 juillet 2023

Extrait du registre des délibérations

Le huit juillet deux mille vingt-trois, à neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP, s'est réuni en la Mairie de DOMLOUP.

Etaient présents :

Membres élus : Jacky LECHÂBLE Sylviane GUILLOT, Isabelle LHOMME, Goulven DONNIOU, Catherine GUIBERT, Catherine LAINE, Viviane SAINT-DENIS

Membres nommés : Chantal AUBRÉE, Valérie HEEN, Isabelle PROTET,

Absents excusés :

Membres élus : Katell BEUCHER (*donne pouvoir à Sylviane GUILLOT*)

Membres nommés : Odette BOUVIER, André LELIEVRE

Monsieur Jacky LECHÂBLE, Président du CCAS préside la séance.
Madame Catherine GUIBERT a été désignée secrétaire de séance.

2023 : 08/07-02 Ressources humaines/ Modification de la durée hebdomadaire et missions complémentaires du poste de coordinatrice générale du CCAS

L'augmentation importante de la population de la commune de Domloup ces dernières années, nécessite de poursuivre la structuration du CCAS.

La première étape fût la création d'un premier poste permanent à 17h30 hebdomadaire par délibération du Conseil d'Administration le 6 mai 2021.

À défaut de candidat fonctionnaire, une agente contractuelle a été recrutée en septembre 2021 sur ce mi-temps.

Aujourd'hui il conviendrait de passer ce poste à temps complet, sur une fonction de Coordinatrice générale du CCAS, afin de mieux répondre aux attentes de collectivité en matière d'action sociale et pour un meilleur accompagnement de la population en difficulté sur la commune.

Les missions de ce poste permanent seraient élargies notamment à :

- ✓ la coordination générale des activités du CCAS,
- ✓ l'identification en tant qu'acteur dans les domaines de la petite enfance et de la parentalité auprès de l'intercommunalité,
- ✓ au déploiement de l'action sociale auprès des aînés et des jeunes de la commune
- ✓ l'encadrement de l'agent en charge de l'animation auprès des séniors,
- ✓ la préparation et l'exécution budgétaire.

Il est proposé au Conseil d'administration que ces modifications soient effectives à compter du 1^{er} octobre 2023.

Le Comité Social et Technique du CDG 35 a été saisi, afin qu'il donne son avis sur cette modification du poste. Il s'est prononcé d'un avis favorable lors de sa réunion du jeudi 29 juin 2023 :

<u>Représentants du personnel</u>						<u>Représentants des collectivités</u>
Syndicat	CFDT	FO	SUD	CGT	SNDGCT	Pour : 7 voix Contre : Abstention : Le dossier recueille un avis favorable de la part des représentants des collectivités.
Pour	5	1	2	3	1	
Contre						
Abstention						
Le dossier recueille un avis favorable de la part des représentants du personnel.						

Vu la proposition du Président du CCAS,

Vu l'avis du Comité Social et Technique du CDG 35,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS

- **Décide** de passer le poste de « Coordinatrice générale du CCAS » à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2023.
- **Autorise** le Président du CCAS ou son représentant à exécuter cette décision, et à signer tout document s'y rapportant.

Fait les dits jour, mois et an.
 Pour extrait certifié conforme.
Jacky LECHÂBLE,
 Président du C.C.A.S.

